

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

02 février 2018

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 6  
Pouvoirs : 0  
Votants : 6

N° 1374/2018

**Objet :**

Aménagement  
sécuritaire le long du  
CD60

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 09 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absents et excusés Messieurs :** GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, BALOURDET Patrice.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le projet n° 4** : Aménagement sécuritaire des trottoirs le long du CD 60. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 13 045 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement ci-après,

**Sollicite :**

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR soit 13 045€ x 80% x 40% = **4 174.40 €**

d'inscrire le solde au budget communal 2018.

## PLAN DE FINANCEMENT

<b>Coût de l'opération HT</b>	<b>13 045.00€</b>
<b>Subvention demandée à l'état au titre de la DETR : 13 045€ x 80% x 40%</b>	<b>4 174.40€</b>
<b>Solde sur fonds propres section</b>	
<b>Investissement du Budget communal :</b>	<b>8 870.60€</b>

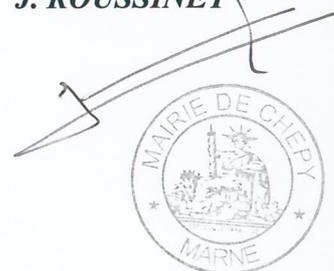
*La T.V.A. sera également payée sur les fonds propres et récupérée partiellement par le biais du FCTVA.*

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 12 février 2018.

*Le Maire,*

**J. ROUSSINET**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180209-1374-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018